



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/08/2021

PRESENTS

C. PAIN - F. GROUSSET - C. MOREAU - A. GOUBIN - M. NEMMES - C. BORE - J. FERMENT – N. GUENAUULT
M-O MECHIN – A. FLORENCE

ABSENTS EXCUSES

B. ROBBE pouvoir à F. GROUSSET
J PELICOT pouvoir à N. GUENAUULT
C. GOULESQUE pouvoir à A. FLORENCE
L. QUITTET pouvoir à J. FERMENT
F. LECAMP pouvoir à M. NEMMES
JB MENOIRET pouvoir à C. PAIN
M. DELOUZILLIERES pouvoir à C. MOREAU
M. SABATIER pouvoir à A. GOUBIN
L. TRAVERS pouvoir à C. BORE

Approbation du compte rendu précédent à l'unanimité.

Madame le Maire propose Catherine MOREAU comme secrétaire de séance, l'ensemble du conseil municipal valide.

I. FINANCES

1) Décision modificative n°2 du budget principal

Madame le Maire propose, afin de régler une facture concernant l'aménagement des allées du plan d'eau d'un montant de 4794€, de prendre cette somme sur l'opération 185 pour les inscrire à l'opération 196.

Deuxièmement, Il manque 310€ à l'article 2111, opération 184 pour régler les honoraires du notaire suite à l'acquisition du terrain de Monsieur et Madame TERRIEN, montant qui sera pris au chapitre des dépenses imprévues.

Budget principal : section d'investissement

DEPENSES	
chapitre 020: Dépenses Imprévues	
article 020 : dépenses imprévues	-310.00
chapitre 23 : Immobilisations en cours	
article 2313 : constructions	
opération 185 : aménagements PMR	-4794.00
article 2313 : constructions	
opération 196 : Espace jeux et parcours santé étang	4794.00
chapitre 21 : immobilisations corporelles	
article 2111 : terrains nus	
Opération 184 : Terrain Barillet Deschamps	310.00
TOTAL	0

- Le conseil approuve à l'unanimité la décision modificative n°2 du budget principal.

A. FLORENCE demande s'il est possible de rendre moins abrupte la fin du parcours santé (côté allée de la Grenouillère). Madame le Maire en prend note.

M. NEMMES rappelle que des poubelles sont nécessaires sur la nouvelle aire de loisirs. Ces poubelles sont prévues dans le projet, elles seront mises en place prochainement après d'autres aménagements. Des panneaux d'information seront également installés.

2) Proposition concernant l'acquisition de la parcelle C 471 située place de la Chapelle

Madame le Maire informe que Monsieur et Madame POUPAULT ont mis en vente leur grange cadastrée C 471, d'une superficie de 48 m², située place de la Chapelle. Après réflexion Madame le Maire et ses adjoints pensent que ce serait une belle opportunité pour la commune, dans le cadre de la revitalisation du centre bourg, d'acquérir cet immeuble, et souhaitent faire une offre à 65 000€ (estimée par le notaire entre 50 et 60 000 €, immeuble équipée en électricité mais pas l'eau). Mr et Mme POUPAULT ne souhaite pas vendre en dessous de 65 000 €.

- Le conseil vote à l'unanimité cette proposition d'acquisition à 65 000€.

II. PERSONNEL

1) Modification du temps de travail d'un poste d'adjoint technique territorial 21/35^{ème}

Un agent a émis le souhait, pour des raisons personnelles, de diminuer son temps de travail et de passer de 21 heures à 14 heures par semaine. Sa demande écrite a été transmise au centre de gestion pour passage au Comité Technique, dont les membres ont émis un avis favorable. Cette modification du temps de travail doit être entérinée par le conseil municipal et fera ensuite l'objet d'un arrêté de Madame le Maire.

- Le conseil approuve à l'unanimité.

2) Recrutement d'adjoints d'animation lié à un accroissement saisonnier

Le fonctionnement du centre de loisirs pour les mercredis de l'année scolaire 2021-2022 (hors vacances) nécessite le recrutement de plusieurs animateurs contractuels au grade d'adjoint d'animation territorial relevant de la catégorie C, à temps non complet 8/35^{ème} (maximum 10).

Madame le Maire aura la charge d'évaluer les besoins, de déterminer les niveaux de recrutement et la rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil pour une durée de contrat ne pouvant dépasser 6 mois consécutifs.

- Le conseil vote à l'unanimité pour ces recrutements de saisonniers, soit 10 animateurs + 1 directrice adjointe (poste nécessaire à partir de 100 enfants). L'ALSH de St Antoine va accueillir jusqu'à 111 enfants/jour. 11 contrats de septembre à octobre puis octobre à décembre seront donc établis. C. BORE souligne que le délai de recrutement est trop juste et devrait être anticipé avant la rentrée scolaire. Ce fonctionnement n'est pas acceptable tant pour les personnes qui postulent que pour la gestion interne de la municipalité.

3) Création d'un emploi permanent d'agent spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles

Le bon fonctionnement de l'école maternelle, nécessite la création d'un emploi permanent d'agent spécialisé des écoles maternelles dans le grade d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, catégorie C, à compter du 31 août 2021.

Cet emploi, d'une durée hebdomadaire de 32 heures par semaine, sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour un an. Ce dernier sera renouvelable par reconduction expresse, sa durée totale ne pourra pas excéder 6 ans. Au-delà de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent serait reconduit pour une durée indéterminée.

- Le conseil vote à l'unanimité pour le recrutement d'une ATSEM contractuelle.

4) Recrutement d'un adjoint d'animation lié à un accroissement temporaire d'activités pour la pause méridienne

Le bon fonctionnement de la pause méridienne, sous la responsabilité de la mairie, nécessite le recrutement d'un adjoint d'animation contractuel pour occuper les fonctions de référent. En effet, il s'avère que la surveillance de cantine et celle de la cour occasionnent régulièrement des problèmes qu'il faut gérer sur place, obligeant la plupart du temps, Madame le Maire ou Madame GOUBIN à intervenir. Pour une meilleure gestion de l'organisation du service, de la surveillance mais aussi des conflits, des accidents et du relais avec les enseignants et les familles, il est essentiel de renforcer les effectifs avec un responsable au sein du service de 11h50 à 14h20. A. GOUBIN insiste pour qu'une personne extérieure à l'équipe actuelle soit recrutée et que l'usage de talkie-walkie au lieu des téléphones portables personnels soit mis en place.

- Le conseil vote à l'unanimité pour autoriser Madame le Maire à recruter un(e) référent(e) pour la pause méridienne.

III. AFFAIRES GENERALES

1) Délégation supplémentaire à Madame le Maire

Suite à un recours gracieux déposé en mairie par un résident de la Nicollerie dans le cadre d'un permis d'aménager (suite de la Nicollerie), Madame le Maire demande de bien vouloir lui consentir une délégation supplémentaire, jusqu'à la fin du mandat, inscrite à l'article L.2122-22 lui permettant de se charger du dossier, à savoir :

- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, et de transiger avec le tiers dans la limite de 1000€ pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5000€ pour les communes de 50 000 habitants et plus.

▪ Le conseil consent à l'unanimité une délégation supplémentaire à Madame le Maire.

IV. INTERCOMMUNALITE

1) Modification du nom de la communauté de communes Gâtine et Choisilles et Pays de Racan

Lors de sa séance du 23 juin dernier, les élus du conseil communautaire ont proposé un changement de nom de la communauté de communes qui a été adopté : « Gâtine – Racan ». Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette décision de façon concordante dans les 3 mois suivant l'adoption en conseil communautaire.

▪ Le conseil valide à l'unanimité le nom Gâtine-Racan.

2) Adhésion au groupement de commandes « POLE ENERGIE CENTRE » du SIEIL

Madame le Maire informe que le conseil doit délibérer concernant l'adhésion au groupement de commandes d'achat d'énergies (électricité et gaz naturel) et de services associés dont le SIEIL est le coordonnateur. Le SIEIL revoit son groupement d'achat tous les 3 ans, le prochain changement aura lieu en 2023. 453 adhérents sont enregistrés à ce jour. Madame le Maire procède à la lecture totale de la délibération. Il s'agit entre autres d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes qui sera annexé à la délibération et d'autoriser Madame le Maire à valider la liste des points de livraison à engager dans les marchés passés dans le cadre du groupement.

▪ Le conseil approuve à l'unanimité cette adhésion au groupement de commandes du SIEIL.

V.URBANISME

1) Droit de préemption urbain

Présentation des dossiers pour lesquels la mairie n'a pas exercé le DPU :

Vendeur	Parcelle	Superficie	Adresse du bien	Prix de vente	Acquéreur
M. & Mme PAUVERT	ZC 156	915 m ²	Rue des Ecoles (un terrain)	105 000€	M. & Mme MONNIER
CTS HOUGUENADE	C 945 C 946	1128 m ²	14, rue de la Poste	195 000€	M. ROUSSELOT & Mme BARBIER
M GOMMENDY & Mme CORREAS	C 1516	1241 m ²	Chemin des Baratteries	160 000€	M. GOMMENDY & Mme COLAS
M.PONS Thierry	C 1563 C 1566 C 1576 C 1577 C 1578	2122 m ²	24, rue de la Chabottière	442 500€	M. MASSON
M. & Mme QUEYRANNE	D 972	921 m ²	22, rue de la Chahoulerie	240 000€	M.SANS Olivier
M. & Mme MELNYCK	C 404 C 424	675 m ²	22, rue du Bondonneau	337 000€	Mme ROBIN & M. LEMANCEAU
M. CHAUVEAU Jérôme	D 779	1052 m ²	20, impasse du Moulin d'Ardrée	390 000€	M. & Mme DUDEFANT
M.PAJOT et Mme LANDEAU	C 1412 C 1413	1249 m ²	10, Allée du Grand Clos	315 000€	M. & Mme ROSSIGNOL
M.HUVET Nicolas	C 1612 C 1613	1494 m ²	26, rue de la Chabottière	267 000€	M.BRETTE & Mme LÉGER

Le logement au-dessus du bar de la Chapelle se libère. Une réflexion globale s'impose pour faciliter l'accès à ce logement au-delà de l'activité du bar.

VI. DIVERS

1) Désignation des membres du jury pour le concours maisons fleuries

Le 19/05/2021, un concours Maisons fleuries **avec inscription** a été initié pour inciter les habitants à fleurir leur jardin ou maison. A ce jour, 3 inscriptions ont été enregistrées. Un échange avec quelques lauréats des années précédentes met en évidence que les habitants ne souhaitent pas s'inscrire à un concours officiel, ils fleurissent leur espace par plaisir et non dans un esprit de concours avec inscription. C. MOREAU, adjointe déléguée au fleurissement, propose donc de composer le jury comme prévu mais d'évaluer l'ensemble des maisons fleuries sur la commune. La date de passage sera déterminée hors conseil. L'ensemble des membres présents sont d'accord pour ne pas reproduire ce concours avec inscription mais évaluer les maisons fleuries par une visite au sein du village.

2) Projet de création d'une commission cimetière

Madame le Maire sollicite les membres présents pour constituer une commission cimetière. Céline SABAROTS en fera partie de par ses missions au sein du secrétariat de la Mairie.

Catherine BORE, Catherine MOREAU et Nathalie GUENAULT se proposent pour intégrer cette commission.

Avant de procéder à un tour de table et laisser la parole à chaque élu, Madame le Maire transmet les informations suivantes :

- le Congrès des Maires est prévu le 30 novembre 2021 au Palais des Congrès le Vinci à Tours
- un exercice SOCAGRA a été fixé par la Préfecture, un exercice de confinement avec l'école y sera associé.

3) Parole aux élus :

C. MOREAU

- Le cinéma de plein air avec Ciné Off a eu lieu le lundi 12/07/21 dans le gymnase et non à l'extérieur sur le stade en raison de la météo. Malgré cela, les Rocantonniens étaient présents.
- Street art : l'artiste peintre Gil KD a réalisé des fresques les 8 et 9 juillet sur les supports communaux mis à sa disposition. Ces réalisations sont très appréciées par les rocantonniens. GIL KD remercie vivement la municipalité de lui avoir fait confiance.
- Journées Européennes du patrimoine les 18 et 19 Septembre : visites commentées le samedi à 11h à l'Eglise et à 14h à la Chapelle, une exposition au parc Barillet-Deschamps sur le paysagiste éponyme, un Troc plantes et bulbes sous la Halle de 11h à 13h avec les Jardiniers du Bourg, visites guidées au Moulin du Bondonneau. L'agenda de la DRAC Centre-Val de Loire a été renseigné. Un flyer sur les différents sites communaux sera mis à disposition chez les commerçants par la Commission Patrimoine.

F. GROUSSET

- L'enquête publique concernant la modification n°4 du PLU a commencé lundi 23 août et se poursuivra jusqu' au 7 septembre, avec remise du rapport du Commissaire enquêteur le 8/09/21. Le point « modification du PLU n°4 » pourra donc passer pour validation au conseil municipal et conseil communautaire d'ici 2 à 3 mois. 2 visites ont été enregistrées à ce jour lors des permanences mises en place pour consulter lesdites modifications et le PLU en général.
- Proposition d'une Réunion Commission Voirie Lundi 13 septembre 18h30
- Commission voirie intercommunautaire exceptionnelle le 7 septembre : projets sur 3 ans.
- D'autre part les travaux prévus (ralentisseurs – écluses – voie douce) ont été réalisés sur le parking de l'école, route de Cérelles et rue de la Chabottière (reprise en cours avec le prestataire sur quelques malfaçons).
- Rendez-vous chez le notaire le 7 septembre pour signature de l'acte de rétrocession des lotissements des Rocantonnelles et de la Chahoulerie.
- Intervention suite à l'arrivée des « Gens du Voyage » sur notre commune le 19/08/21 : Gendarmerie Neuillé Pont Pierre et La Membrolle – Préfecture avec arrêté de mise en demeure de quitter les lieux le 23/08/21. Un arrêté d'évacuation avec moyen de levage est en cours à ce jour, avec coordination de la force de gendarmerie (renfort) et réquisition de moyens de levage auprès des garagistes. Une information a été diffusée sur le site internet communal et le site Facebook Bien Vivre à Saint Antoine.
- Démission d'un agent technique avec une date effective le 14 Septembre, un recrutement est en cours.

N. GUENALT

- Demande s'il y a eu une évolution sur le calcul de la TOEM, et des actions par le collectif créé. Madame le Maire n'a pas eu connaissance d'une quelconque réflexion sur ce sujet, elle se renseignera lors de la prochaine réunion du Bureau Communautaire. Une « calcullette » devait être mise en place par la CCGCPR pour que chaque citoyen puisse déterminer sa nouvelle taxe.

A. FLORENCE

- les travaux au Gué des près ne semblent pas achevés correctement, F. GROUSSET a prévu de vérifier sur place les travaux réalisés.

J. FERMENT

- demande si le nouveau protocole scolaire, en fonction de la gravité départementale, a été diffusé à l'école et si les horaires de rentrée diffusés par la Directrice de l'école seront maintenus toute l'année.

A. GOUBIN ne dispose pas de ces informations à ce jour. Le protocole risque d'arriver 2 jours avant la rentrée.

A. GOUBIN

- Terre de Jeux : Lors de la réunion inter associations du 24 juin dernier, l'idée a été émise d'organiser autour de la journée portes ouvertes (à la base prévue par l'ACSSA) un week-end sportif et festif avec un feu d'artifice le samedi 4 au soir. L'organisation de ce week-end a donc été précipitée.

La cérémonie d'inauguration du label « Terre de Jeux 2024 » se déroulera à 10h en présence d'élus, de sportifs et des associations. Le feu d'artifice est prévu à 21h30. Madame le Maire précise que le pass sanitaire sera obligatoire sur tout le week-end.

- dans le cadre de cette labellisation Terre de Jeux 2024, l'achat de banderoles, pancartes etc. est envisagé.

- Projet self : la demande de subvention via le plan France Relance a été accepté. La table de tri et le gachimètre seront livrés semaine 34 et les travaux devraient se dérouler semaine 52.

- Orchestre à l'école : le dossier sera déposé pour le 06 septembre, pour une commission courant septembre. A. GOUBIN a envoyé une trentaine de mails et une vingtaine de courriers pour demander du mécénat à différentes entreprises locales. Quelques-unes ont déjà répondu favorablement.

- Lancement d'un Doodle pour définir les dates des commissions Ecole et Associations, à raison d'une réunion par mois environ. A. GOUBIN transmettra les dates de ces commissions à tous les conseillers municipaux s'ils souhaitent y participer.

Madame le Maire revient sur une information transmise par A. FLORENCE concernant des subventions possibles pour les activités sportives dans le cadre de Terre de Jeux 2024. Suite à notre labellisation, A. FLORENCE insiste sur le fait qu'il faut être en veille sur tous les événements liés à TDJ 2024 pour s'insérer dans le programme, et suggère d'établir rapidement une programmation crescendo de nos événements sportifs jusqu'au JO 2024.

Une personne devra être dédiée à la veille (Commission Associations-Sports).

Une annonce du week-end du 4 et 5/09 sera faite sur le panneau numérique.

M. NEMMES

- Mr B. VISINE, un administré, demande qui doit entretenir le long des maisons dans le chemin du Clos de la Cure. F. GROUSSET informe que l'équipe technique ne peut pas passer la tondeuse mais seulement l'épaveuse en raison du stationnement régulier de véhicules dans ce chemin. A voir en Commission Voirie.

C. BORE

- Parc de loisirs de la Grenouillère :

▪ peu de tables à l'ombre à l'heure du déjeuner. F. GROUSSET précise qu'une réflexion est prévue sur l'aménagement paysagé du site.

▪ peu de jeux pour les ados. Madame le Maire précise que le parcours santé n'est pas réservé qu'aux adultes, et le site peut encore évoluer.

- CCAS : demande si des aides ont été sollicitées en mairie pour les fournitures scolaires, aucune demande à ce jour.

Fin du conseil 22h30